

Projets territoriaux de mentorat dans le Jazz et les musiques improvisées

AJC • Grands Formats • FNEIJMA



2026-2027

Au cours des dernières années, AJC, la FNEIJMA et Grands Formats ont mené deux études d'envergure sur l'égalité femmes-hommes dans le jazz et les musiques improvisées, dont la dernière en 2024, réalisée avec les sociologues Marie Buscatto et Ionela Roharik, et intégrant un volet sur les VHSS.

Fortes des constats établis, nos trois fédérations ont souhaité engager des actions concrètes en lançant en 2025 "Passages", un projet favorisant la place des femmes et des minorités de genre, en associant étudiant-es, artistes et lieux de diffusion dans un cadre de mixité choisie.

Ce dispositif, fondé sur des résidences territoriales et des formes d'accompagnement professionnel et artistique, vise à créer des environnements de travail sains, formateurs et émancipateurs. Conçu pour être répliquable à l'échelle nationale, ce projet se déploie sur deux saisons, de 2025 à 2027, et nécessite l'appui de partenaires engagés afin de devenir un véritable levier de transformation pour le secteur.



**GRA-
NDS
FOR-
MATS**



Dépôt du dossier :

Les dossiers de candidature doivent être transmis exclusivement par courrier électronique auprès du réseau national dont la structure porteuse du projet est membre (AJC, FNEIJMA ou Grands Formats).

Composition du dossier :

- La présentation du projet conforme au présent appel à projet
- Le formulaire de candidature dûment renseigné (voir annexe 1 de cet appel à projet)
- La convention multipartite signée (ou la lettre d'engagement conjointe des partenaires du territoire) et/ ou tout document complémentaire justifiant de l'ancrage territorial du projet

Attention : Tout dossier incomplet ou transmis après la date et l'heure limite ne sera pas instruit par le comité de sélection.

Descriptif du projet “Passages”

Grands Formats, AJC et la FNEIJMA s'unissent pour proposer un dispositif de mentorat artistique en mixité choisie (= ouvert aux femmes, personnes non-binaires et trans) destiné aux musicien.nes non professionnel.les.

Le projet repose sur l'implication d'acteurs locaux ancrés sur un même territoire :

- 1 lieu de diffusion
- 1 équipe artistique (collectif ou grand ensemble)
- 1 école de musique

Calendrier

2eme saison

- 5 octobre 2026 : ouverture de l'appel à projet #2
- 5 novembre 2026 : clôture de l'appel à projet (envoi des dossiers avant minuit)
- mi-novembre 2026 : phase de sélection des projets par un jury de professionnel.le.s (AJC, Grands Formats & FNEIJMA)
- De décembre 2026 à fin août 2027 : mise en place des stages sur chacun des territoires
- Septembre 2027 : Premiers bilans et analyse

Contenu du programme

Le mentorat se déploie en deux volets :

1. Accompagnement artistique :

- Répétitions
- Travail d'interprétation
- Improvisation
- Écriture, etc.

2. Accompagnement professionnel :

- Découverte d'acteur.ices de la filière professionnelle
- Rencontre avec des professionnel·les de la filière: labels, diffuseurs, producteurs, tourneurs... Et possible participation aux rencontres régionales (Jazz(s)RA, Occijazz, etc.)
- Atelier animé par un.e intervenant.e spécialisé.e sur les violences sexistes et sexuelles (VSS)

Fonctionnement de l'appel à projet

3 projets seront accompagnés :

- Le projet doit obligatoirement inclure une structure d'enseignement et une structure de diffusion professionnelle (festivals ou lieux) et/ou une équipe artistique professionnelle (ensemble, collectif, etc) basées sur le même territoire. Le dépôt de dossier doit être assuré par une des structures engagées dans le projet.
- **Mentor-es (2 minimum)** : Musicien·nes professionnel·les, intervenant prioritairement en dehors des structures partenaires du projet.
- **Mentoré-es (4 minimum)** : Candidat·e.s inscrit·e.s dans un cursus au sein de la structure d'enseignement, engagé.e.s dans un parcours préprofessionnel et sans historique de carrière artistique installé (quelle que soit l'esthétique musicale).

Les mentor.es et mentoré.es peuvent être désignées par l'un des trois acteurs.

Contenu de l'aide apportée :

- L'aide apportée est avant tout financière et sera **de maximum 4500€**.
- 66% de l'enveloppe, soit 3000€, devront être obligatoirement utilisés pour salarier les mentor.es, dans le cadre de leurs interventions artistiques et professionnelles, et cela en tenant compte de la convention collective CCNEAC. Les conditions et le volume horaire de travail des mentor.es devront être précisés dans le dossier déposé.
- L'aide sera intégralement versée à la fin de l'opération, sous réserve de réception des annexes et documents demandés.

- Nos fédérations s'engagent aussi à accompagner les porteurs de projet pour identifier de potentielles partenaires, des professionnel.les pertinent.es à faire intervenir. Notre soutien se manifestera aussi dans une communication autour des projets soutenus.

Constitution du dossier :

Merci de nous transmettre un document de présentation mais également de compléter et de nous retourner l'Annexe 1 et de la joindre à votre dossier de candidature.

- **Présentation du projet :**

- Contenu de l'accompagnement artistique et professionnel
- Présentation des mentoré·es : profil, parcours actuel (formation, diplômes ou statut), degré d'avancement dans le secteur, motivations et objectifs professionnels.
- Présentation des artistes/mentor.es (niveau d'étude, profil, etc) et du principe de sélection, des professionnel.les intervenant.es et autres partenaires,
- Présentation de la possible organisation du stage/de la résidence, du calendrier imaginé, des lieux concernés, etc.

- **Budget de l'opération :**

- Qui couvrira prioritairement :
 - la masse salariale (mentor.es, techniciennes éventuelles)
 - les déplacements éventuels
- Qui devra intégrer, en plus de la demande d'aide, une partie d'investissements des différents partenaires impliqués sur le territoire.

- **Convention multipartite**

Un modèle de convention vous est fourni. Intégrant une charte d'engagement et un règlement intérieur, ce document rassemble le descriptif du projet ainsi que les obligations de chaque partie. Il devra être complété/enrichi si nécessaire, puis signé conjointement par l'ensemble des structures impliquées et nous être retourné avec le dossier de candidature.

Analyse des dossiers par le jury

Le jury est constitué de professionnel.le.s issu.e.s des 3 fédérations porteuses du projet et travaillera à évaluer les dossiers transmis et leur sérieux au regard des points suivants :

- Nombre et pertinence des partenaires du projet
- Mode de sélection des mentorées
- Contenu de l'accompagnement professionnel
- Mode de formation & sensibilisation aux VHSS pour l'ensemble des parties prenantes
- Territoire sur lequel se passe le projet
- Qualités et expériences des mentor.es
- Sérieux budgétaire de la demande

Communication

Les 3 fédérations partenaires offriront de la visibilité aux projets retenus dans leur différentes communications professionnelles (articles, newsletters, réseaux sociaux, etc).

Les porteurs de projets territoriaux devront communiquer sur le projet et fournir des éléments de communication (textes, photos, vidéos, etc) aux fédérations. Des mentions obligatoires à définir devront apparaître dans chaque communication et seront précisées dans le kit de communication fourni par nos fédérations.

Bilan quantitatif et qualitatif mené en parallèle par une structure extérieure

Le travail mené entre autres par Marie Buscatto sur notre seconde étude faisait apparaître un phénomène d'évaporation dans l'enseignement, à savoir une quasi-disparition des musiciennes entre les cycles loisirs et les cycles professionnalisants.

Nous souhaitons donc profiter de ce projet, qui ambitionne d'accompagner les jeunes musicien.nes vers le monde professionnel, pour mener une nouvelle étude autour de ces phénomènes d'évaporation. Celle-ci pourrait ainsi se baser sur les différents projets, les différent.es artistes impliqués.es pour créer des focus group, analyser les situations particulières et ainsi offrir des éléments de réponse à cette problématique.



ANNEXE 1 - Formulaire de candidature

APPEL À PROJET



2026-2027

1. PROJET : IDENTIFICATION ET PARTENAIRES

- Organisme de Formation / École : _____
- Structure(s) partenaire(s) locale(s) associée(s) : (ex. Pavillon de la Sirène, PÉRISCOPE...) _____
- Territoire / Ville : _____

2. PROJET : PERSONNES ACCOMPAGNÉES ET INTERVENANTES

- Artistes mentorées accompagnées (envisagé) :
 - Nombre total envisagé : _____
 - Nom(s) des artistes / Groupe(s), si déjà connu : _____
 - Profil envisagé : _____
- Artistes mentor.e.s (rémunéré.e.s sous CCNEAC) :
 - Nombre total envisagé : _____
 - Nom(s) des mentor.e.s, si déjà connu : _____
- Intervenant.e.s professionnel.le.s / Sensibilisation VHSS prévu : _____

3. PROJET : DÉROULÉ DU PROGRAMME ARTISTIQUE ET PROFESSIONNEL (CALENDRIER PRÉVISIONNEL)

- Projet artistique et professionnel des mentoré.e.s : Présentez le projet ou la démarche artistique porté par la ou les mentoré.e.s au cours de cet accompagnement (recherche, écriture, création, travail scénique, structuration de carrière, etc.).
- Lutte contre l'évaporation et enjeux d'égalité : En quoi ce projet d'accompagnement répond-il à la problématique d'évaporation des artistes femmes, trans et non-binaires ?

- Ancrage territorial et synergies partenariales : Comment s'articulent les coopérations locales et la mise en réseau des acteurs autour du projet ? Préciser le rôle de chaque partenaire (organisme de formation, lieu de diffusion, structure artistique) et les synergies développées sur le territoire.

Merci de détailler le programme envisagé en complétant la grille ci-dessous :

Dates / Période	Type d'action (Résidence, répétition, atelier pro, VHSS, restitution)	Lieu(x) de réalisation	Volum e horaire	Intervenante(s) / Mentor(s) mobilisée(s)
	Accompagnement artistique (<i>travail scénique, écriture, studio...</i>)		_____ h	
	Accompagnement professionnel & VHSS (<i>gestion de carrière, structuration...</i>)		_____ h	
	Temps fort / Restitution publique (<i>concert, sortie de résidence...</i>)		_____ h	

4. BUDGET PRÉVISIONNEL

POSTE DE DÉPENSES DU PROJET	Montant Prévisionnel (€)
-----------------------------	--------------------------

Masse salariale & cachets des mentors (sous CCNEAC) (<i>Seuil minimal de 66 % du budget</i>)	<u> </u> €
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration (<i>Mentors & Mentorées</i>)	<u> </u> €
Honoraires intervenantes extérieures (<i>Sensibilisation VHSS, ateliers pro</i>)	<u> </u> €
Frais de fonctionnement direct, accueil & logistique des résidences	<u> </u> €
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES	<u> </u> €